

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

PROCES VERBAL REUNION du 12 décembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil : 15	En exercice : 15
Présents : 11	Votants : 13 dont 2 pouvoirs
Date de la convocation : 5 décembre 2022	

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le douze décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MONTBELLET, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présent(e)s :

MM Marie-Thérèse DREVET, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Bruno GALLI, Isabelle SALLIN, Emmanuel AMBOISE, Thierry GARNIER, Sylvie CARNEIRO DA SILVA, Maryse CHARVET, Jean-Louis GACHET, Fabienne STEPHAN,

- Absent (e)s avec pouvoir

-	Lydia MARTINEZ	pouvoir à Marie-Thérèse DREVET
	Olivier GUILLOT	pouvoir à Sébastien BORNUAT

Absent(e)s excusé(e)s :

- Fabrice PONSOT
- Nicolas LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel AMBOISE

Rappel de l'ordre du jour :

- Coupes de bois communaux : attributions et tarifications
- Cantine scolaire : subvention
- Licence IV
- Personnel : tableau des effectifs
- Compte-rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

1/ Procès verbal du 7 novembre 2022 :

Approuvé à l'unanimité

Le Conseil adresse un grand merci à Dominique pour son aide graphique apportée à la commission décoration

2/ Coupes de bois communaux : attributions et tarifications

Après inventaire sur le terrain par les adjoints, des coupes de bois sont possibles autour des plans d'eau de St-Oyen. Une dizaine d'administrés se sont inscrits après une annonce parue dans le M.I. de Septembre.

Compte tenu de la qualité du bois, le Conseil Municipal fixe à 20 Euros la coupe de bois. L'obligation est faite aux intéressés de terminer la coupe au plus tard le 31 mars 2023. En cas de non respect de cette consigne, une amende de 50 Euros sera appliquée.

3/ Cantine scolaire :

Le bureau de la cantine scolaire a dressé un inventaire de petits matériels manquants pour le bon fonctionnement du service. Une proposition d'investissement a été déposée auprès de Mme le Maire. Le Conseil étudie l'équipement nécessaire et inscrira la dépense en 2023.

4/ Licence IV

L'Assemblée renouvelle, pour une durée d'un an, la mise à disposition de la licence IV auprès de Mlle VERGé – Jolis Vins – Bas de Montbellet - et maintient le montant de la redevance mensuelle à 10 euros.

5/ Personnel : mouvements d'effectifs :

Madame le Maire rappelle que l'agent en charge de l'entretien des bâtiments scolaires a demandé une retraite progressive à compter du 1er janvier prochain.

Un appel à candidatures a été lancé et cinq candidatures ont été reçues.

Après étude des candidatures, **Mme Patricia BADOUX** est recrutée pour assurer l'entretien des bâtiments scolaires à compter du 30 décembre 2022 à raison d'une durée hebdomadaire (annualisée) de 15 heures.

La candidature de **Mme Martine VEGA** est retenue pour l'entretien de la salle polyvalente, de la mairie et ponctuellement, assurer le remplacement d'agents en arrêt maladie en garderie ou école. L'intéressée prendra ses fonctions à compter du 21 décembre 2022 à raison de 3 heures par semaine. Les heures en dépassement seront payées en heures complémentaires.

- **un agent des services techniques** doit subir une intervention chirurgicale et sera absent durant plusieurs semaines.

6/ Compte rendu des réunions intervenues

- **Repas des seniors du 26 Novembre** : 65 personnes étaient présentes et ont apprécié le repas servi par l'Auberge de St-Oyen. Pour les bénéficiaires n'ayant pu être présents, un colis leur sera apporté avant Noël par les membres du CCAS.

- **LOUDOT INGÉNIERIE** : Après une inspection sur place des bâtiments communaux, le cabinet a rendu ses conclusions quant à l'impact énergétique de chaque construction. Un ensemble d'actions est préconisé en particulier en matière d'isolation pour notamment la mairie, l'ancien primaire ainsi que les logements communaux. Compte-tenu des coûts estimatifs importants de l'opération, il reviendra à la Commission Bâtiments de proposer les priorités.

7/ QUESTIONS DIVERSES :

Bas de Montbellet : des travaux de busage sont intervenus au Carrefour venant de la Baronnie.

Le Bourg : une cuve de récupération des eaux pluviales a été installée à proximité du local technique. L'eau récupérée servira, entre autre, à l'arrosage des massifs.

Four à pain à Thurissey : les travaux intérieurs sont terminés. L'électricité a été installée par un agent communal. Le four est désormais opérationnel.

CEREMONIES :

Une cérémonie pour le départ en retraite de Mme NUZILLAT sera programmée en Janvier 2023.

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 8 janvier 2023. La préparation de la salle interviendra la veille.

- C.C.M.T. - NOUVELLES CONSIGNES DE TRI À PARTIR DU 1er JANVIER 2023:

Une information de la Communauté de Communes MACONNAIS-TOURNUGEOIS sera diffusée dans chaque boîte aux lettres par les élus ; Une réunion publique est programmée pour le 1er trimestre 2023.

A partir du 1er janvier 2023 : les emballages ménagers et les papiers doivent être déposés dans les **P.A.V. jaunes**. Exemple : les pots de yaourts, tubes de dentifrice, emballages produit d'entretien, barquettes alimentaires, boîtes de conserve, papiers etc...

- CIMETIÈRE :

La procédure de sécurisation des tombes s'achève. 27 concessions vont être sécurisées d'ici la fin du mois de Décembre par l'entreprise de marbrerie.

- ACHAT PARCELLES BOISÉES BOIS VERNAY

Un notaire de TOURNUS a informé la commune de la vente de la propriété boisée d'un particulier à sa demande. La commune disposant d'un délai de 2 mois à compter du 4 novembre 2022 pour faire connaître sa décision, a décidé de prendre rang pour l'achat des parcelles proposées au prix de 1 850,00 euros.

A noter que lorsque plusieurs propriétaires joignants exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement l'acheteur.

La séance est levée à 21h15

La prochaine réunion est fixée au lundi 16 janvier 2023